

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DUT GEA

PARTIE 1 : INTRODUCTION À LA GESTION COMPTABLE

Cours 1 : Introduction à la comptabilité et organisation comptable	3
Cas 1-1 : Lambres (flux, journal, grand-livre, balance, bilan et compte de résultat)	19
Cas 1-2 : Cuincy (tableau d'analyse : activité et patrimoine)	25
Cas 1-3 : Bowling Vauban (bordereau, grand-livre, balance, bilan et compte de résultat)	27
Cas 1-4 : Ferin (bordereau, grand-livre, balance, calcul du résultat)	33
Cas 1-5 : Brunemont (comptes détaillés et comptes schématiques : erreurs à déceler)	37

PARTIE 2 : ENREGISTREMENT DES ACTIVITÉS COURANTES DE L'ENTREPRISE

Cours 2 : Opérations liées au cycle d'exploitation	41
Cas 2-1 : Goeulzin (enregistrement des ventes).....	55
Cas 2-2 : Auby (enregistrement des avoirs sur ventes)	59
Cas 2-3 : Caves douaisiennes (calculs et enregistrements de factures)	61
Cas 2-4 : Flines (enregistrement d'achats et de ventes à l'étranger)	65
Cas 2-5 : Dechy (enregistrement de factures d'achat)	69
Cas 2-6 : Roost (enregistrement de factures au coût d'achat).....	71
Cas 2-7 : Bellonne (exigibilité de la TVA : ventes, prestations de services, option pour les débits) .	73
Cas 2-8 : Arleux (changement de taux de TVA)	75
Cas 2-9 : Cantin (vérification d'un avoir, pré-comptabilisation et enregistrement de factures) ...	77
Cas 2-10 : Restaurant l'Huîtrière (frais accessoires d'achat et ventilation analytique)	85
Cours 3 : Opérations liées au cycle d'investissement	93
Cas 3-1 : Bavay (acquisitions d'immobilisations).....	99
Cas 3-2 : Maubeuge (acquisitions d'immobilisations).....	101
Cas 3-3 : Avesnes (acquisitions de titres).....	103
Cas 3-4 : Marquion (contrat de crédit-bail)	105
Cours 4 : Opérations liées au cycle de financement	107
Cas 4-1 : Écourt (financement par emprunt).....	115
Cas 4-2 : Raimbeaucourt (enregistrements dans les comptes de trésorerie)	117
Cas 4-3 : Faumont (état de rapprochement).....	119
Cas 4-4 : Bugnicourt (état de rapprochement)	121
Cas 4-5 : Waziers (LCR à compléter)	123
Cas 4-6 : Lauwin-Planque (opérations relatives aux effets de commerce).....	125

PARTIE 3 : TRAVAUX COMPTABLES DE FIN D'EXERCICE

Cours 5 : Opérations d'inventaire : les amortissements	127
Cas 5-1 : Prouvy (amortissements linéaires : calculs, enregistrement, liasse fiscale).....	139
Cas 5-2 : Bruille (valeurs d'acquisition, amortissements divers, enregistrements).....	141
Cas 5-3 : Valévanto (acquisitions, amortissements, utilisation du module immob. d'un PGI)	145
Cas 5-4 : Ateliers Métalu (sujet d'examen : amortissements et dépréciations sur immobilisations)	149
Cas 5-5 : Everbat (sujet d'examen : acquisition d'un véhicule, composants, amort. dérogatoires)	155
Cours 6 : Opérations d'inventaire : les dépréciations et les provisions	159
Cas 6-1 : Anzin (dépréciations des stocks)	173
Cas 6-2 : Beuvrages (dépréciation des VMP)	175
Cas 6-3 : Hérin (dépréciation des créances)	177
Cas 6-4 : Maing (dépréciation des créances).....	181
Cas 6-5 : La Briquette (amortissements dérogatoires)	183
Cas 6-6 : Thiant (créances en monnaie étrangère)	187
Cas 6-7 : Aulnoy BTS(synthèse des travaux d'inventaire).....	189
Cas 6-8 : Famars (dépréciations, provisions, tableau 2056)	193
Cours 7 : Opérations d'inventaire : ajustement des comptes de gestion.....	199
Cas 7-1 : Onnaing (ajustement de charges ou de produits à l'inventaire)	203
Cas 7-2 : Marly (ajustement de charges ou de produits à l'inventaire).....	205
Cas 7-3 : Trith (ajustement des comptes de gestion).....	207
Cas 7-4 : Fresnes (ajustement des comptes de gestion)	209
Cours 8 : Opérations d'inventaire : documents de synthèse.....	211
Cas 8-1 : Denain (opérations d'inventaire, établissement des documents de synthèse).....	223
Cas 8-2 : Saint-Amand (travaux d'inventaire réalisés par quatre collaborateurs sur un PGI)	227
Cas 8-3 : Les Brasseurs du Géant (d'après sujet d'examen) (acquisitions, amortissements, emprunts, subventions).....	233
Bordereau d'imputation comptable.....	239

Crédits photographiques

p. 3	Fotolia © nsphotography	p. 3	Fotolia © Geo Martinez
p. 3	Fotolia © Yuri Arcurs	p. 6	Fotolia © Scott Maxwell
p. 3	Fotolia © Yuri Arcurs	p. 6	Fotolia © rgbospace
p. 3	441BSUFI	p. 6	Fotolia © Scott Maxwell
p. 3	Fotolia © liquidImage	p. 227	Fotolia © ioannis kounadeas
p. 3	Fotolia © Edyta Pawlowska	p. 227	Fotolia © ioannis kounadeas
p. 3	Fotolia © Yuri Arcurs	p. 227	Fotolia © ioannis kounadeas
p. 3	Fotolia	p. 227	Fotolia © Alexey Afanasyev

1. Notion d'information comptable

1.1. Principes

L'information comptable (interne ou externe) nécessite un traitement quotidien afin de répondre aux interrogations et aux besoins des partenaires qui l'entourent ou qui la composent. L'activité de l'entreprise peut être :

- commerciale (ex. : magasin de vente de chaussures),
- industrielle (ex. : entreprise de fabrication de chaussures),
- artisanale (ex. : cordonnier),
- de prestation de services (ex. : entreprise de réparation de machines destinées à la fabrication de chaussures).

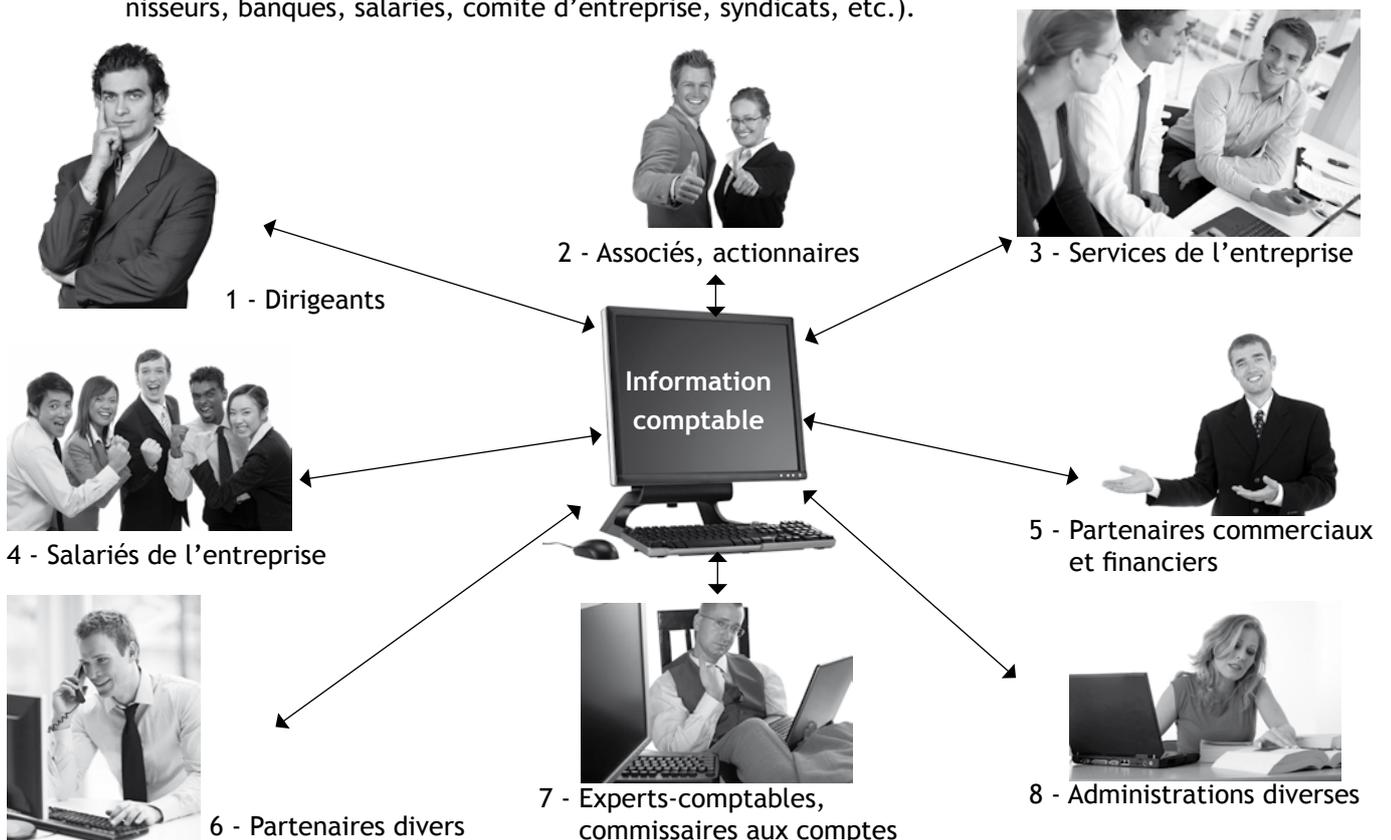
Toutes ces activités reposent sur la mise en place d'un processus de gestion. Celui-ci engendre la recherche d'informations, leur traitement (souvent des calculs) et la communication des résultats obtenus. Les instruments de gestion sont donc essentiellement des systèmes d'informations.

D'une manière générale, la comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant :

- De saisir, classer, enregistrer des données de bases chiffrées (ex. : factures, chèques, avoirs, LCR,...)
- De fournir, après traitement approprié, un ensemble d'informations conforme aux besoins des divers utilisateurs intéressés (Obligations du Plan Comptable Général).

Plus l'entreprise est de taille importante, plus la demande d'information sera forte. Les comptes annuels (encore appelés documents de synthèse : bilan, compte de résultat et annexes) permettent de répondre à plusieurs obligations :

- obligation légale (informations comptables et fiscales annuelles ou pluri annuelles),
- obligation de contrôle (respect des principes comptables et des textes en vigueur),
- obligation de gestion (suivi et analyse des objectifs fixés par la direction),
- obligation de communication (information aux partenaires commerciaux et économiques : clients, fournisseurs, banques, salariés, comité d'entreprise, syndicats, etc.).



L'information comptable va permettre de répondre aux différentes interrogations émanant des divers interlocuteurs de l'entreprise soit de manière interne, soit de manière externe.

1.2. Exemple



1. Dirigeants :

- Avons-nous atteint notre objectif de rentabilité fixé l'année dernière ?
- Sommes-nous actuellement bénéficiaires ou déficitaires ?
- Quel est l'état de nos stocks ?

2. Actionnaires :

- Notre dividende va-t-il augmenter cette année ?
- Des augmentations de capital sont-elles à prévoir ?



3. Service « Paie » de l'entreprise :

- Quel a été le nombre d'heures travaillées par M. Alex ce mois-ci ?
- Quels sont les nouveaux plafonds à utiliser dans le logiciel de paie ?

Service « Commercial » de l'entreprise :

- Quel est l'en-cours client de notre client Arthur ?
- Peut-on augmenter la ligne de crédit de notre client Bertrand ?
- Doit-on accepter une augmentation du délai de paiement du client Charles à 30 jours fin de mois ?

Service « Juridique » de l'entreprise :

- Doit-on refuser de payer l'amende pour retard de paiement de notre TVA ?
- Peut-on obtenir les pièces justificatives relatives au litige avec le fournisseur Damien ?

4. Comités d'entreprise :

- Les rumeurs de licenciement économique sont-elles fondées ?
- Où en sommes-nous en termes de participation des salariés aux bénéfices ?
- Quand allons-nous obtenir la copie des documents de synthèse obligatoires ?



5. Banques :

- Votre découvert bancaire est-il occasionnel ?
- Désirez-vous négocier vos lettres de change avant leurs échéances ?
- Êtes-vous intéressé par l'affacturage ?

Clients :

- Le relevé de factures que vous m'avez envoyé n'est-il pas erroné ?
- Comment les intérêts de retard liés à ma nouvelle LCR ont-ils été calculés ?



- Votre service commercial m'a précisé que j'avais atteint mon plafond d'en-cours. Puis-je tout de même réaliser une commande importante ?



Fournisseurs :

- Quand le règlement de ma facture 287 du 15 janvier sera-t-il effectué ?
- Votre demande d'avoir concerne-t-elle votre dernière facture ?
- Votre demande de délai de paiement est-elle due à des difficultés passagères ?

6. Greffe du Tribunal de Commerce :

- Avez-vous fait parvenir l'ensemble des informations relatives à votre constitution ?

7. Experts comptables et commissaires aux comptes :

- Avez-vous mis en place les normes IFRS relatives à la comptabilisation par composants de votre nouvelle machine ?
- Vos procédures de suivi des créances clients sont-elles fiables ?
- Un contrôle interne de votre organisation comptable est-il nécessaire ?



8. Services fiscaux :

- Votre déclaration de TVA du mois précédent sera-t-elle finalisée dans les délais impartis ?
- Avez-vous mis en place le système de télédéclaration dans votre entreprise ?



3. La comptabilité informatisée

L'enregistrement comptable manuel a quasiment disparu, seules de toutes petites entités continuent à utiliser des livres comptables manuscrits tout en respectant les règles comptables en vigueur et les prescriptions relatives à la taille de leur entreprise.

La plupart des PME et des grandes entreprises utilisent donc une comptabilité informatisée soit en installant un progiciel de gestion, soit en louant une application informatique hébergée.

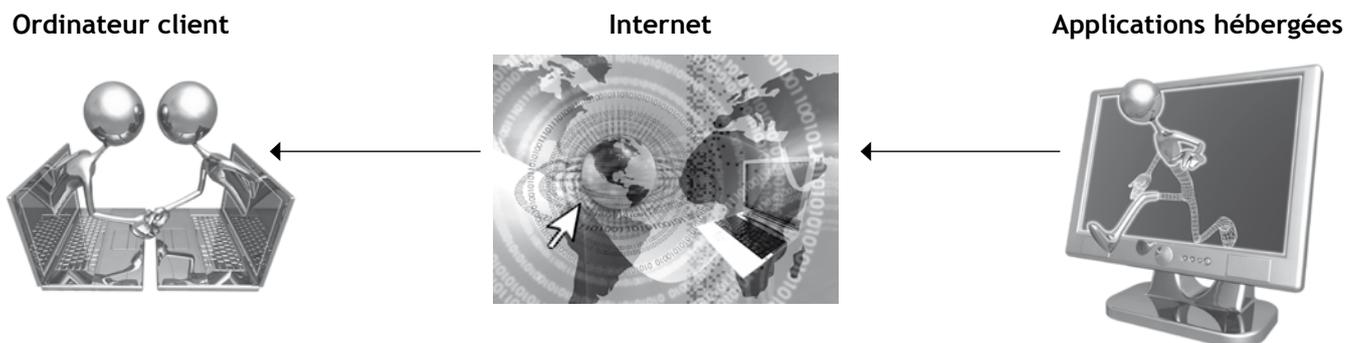
3.1. Méthode traditionnelle : le progiciel de gestion

Un progiciel de gestion est composé de divers modules permettant la réalisation de tâches spécifiques au module utilisé tout en ayant une base comptable commune. On retrouve principalement les modules suivants :

- **module de gestion commerciale** : traitement des opérations liées à la facturation (achat ou vente), au suivi des stocks, au suivi et à l'analyse des comptes de tiers (clients et fournisseurs) avec une mise à jour comptable directe des enregistrements dans le module comptable,
- **module de gestion des immobilisations** : traitement des opérations liées aux immobilisations (acquisition, amortissement, cession), avec une mise à jour comptable directe des enregistrements dans le module comptable,
- **module de gestion de la paie** : traitement des opérations liées à la paye, à l'établissement des bulletins individuels de paie, des livres de paie, des bordereaux de cotisations sociales (URSSAF, ASSEDIC, retraites complémentaires) avec une mise à jour comptable directe des enregistrements dans le module comptable,
- **module de présentation des états comptables et fiscaux** : élaboration des documents de synthèse comptables ou fiscaux (liasse fiscale) avec transfert possible des documents vers l'administration des impôts,
- **module de gestion comptable** : traitement des enregistrements dans les différents brouillards adéquats, établissement des documents comptables et fiscaux obligatoires (journaux, grand livre, balance des comptes, déclaration de TVA, etc....), lettrage des comptes, suivi des comptes de trésorerie (états de rapprochement bancaire), validation des écritures comptables.

NB : tant qu'un enregistrement est dans le brouillard, il est modifiable à tout moment, par contre la procédure de validation transforme le brouillard en journal et empêche la suppression de l'écriture. Seule une contrepassation de la mauvaise écriture suivie de l'enregistrement de la nouvelle est possible.

3.2. Méthode moderne : le fournisseur d'applications hébergées (FAH)



Les PME et certains cabinets comptables font parfois appel à des FAH encore appelés en anglais ASP (Application Service Provider).

Ce concept repose sur l'utilisation d'un logiciel comptable et des modules correspondants directement sur le serveur du fournisseur de service en passant par les canaux Internet et sans installation préalable sur les postes informatiques de l'entreprise.

Les principaux avantages de ce système résident dans la réduction des coûts d'acquisition et dans une mise à jour rapide et en temps réel des données fiscales et comptables.

Les inconvénients majeurs sont un coût d'utilisation qui reste important (location du service) et un risque de blocage en cas de liaison Internet défaillante.

4. Les sources du droit comptable

4.1. Hiérarchie des sources

Sources générales	Sources spécifiques (exemples)
Textes européens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 4^e directive européenne du 25/07/1978 destinée à l'harmonisation des dispositions nationales relatives au contenu et à la présentation des états financiers. ➤ 7^e directive européenne du 13/06/1983 destinée à la présentation des comptes consolidés. ➤ Normes internationales fixées par l'IASB. Cet organisme publie les normes IFRS qui sont ensuite adoptées par l'Union Européenne. <p>IASB : International Accounting Standard Board = Comité des normes comptables internationales.</p> <p>IFRS : International Financial Reporting Standards = Normes de présentation des documents financiers internationaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Règlement européen du 19/07/2002 qui valide l'utilisation des normes IFRS à compter de janvier 2005.
Textes légaux (loi, décrets)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lois du 30/04/1983 et du 11/02/1984 (Lois comptables) définissant les obligations générales des commerçants, le contenu des documents de synthèse, les principes comptables... ➤ Décret du 2/11/1983 précisant le contenu de la Loi comptable (procédure, tenue des comptes, modalités d'enregistrement, ...). ➤ Code de commerce et Loi du 24/07/1966 précisant les obligations comptables des commerçants. ➤ Code du travail présentant la réglementation relative aux salaires et à la participation. ➤ Code Général des Impôts présentant un grand nombre de textes fiscaux ayant des répercussions dans la comptabilité (amortissements dérogatoires, dépréciations...).
Textes réglementaires (règlements)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'ANC (Autorité des normes comptables) est un organisme qui a remplacé le CNC (Conseil National de la Comptabilité) et le CRC (Comité de la Réglementation Comptable) en janvier 2009. Le texte, publié au Journal officiel, précise les missions de l'ANC : <ol style="list-style-type: none"> 1° elle établit sous forme de règlements les prescriptions comptables générales et sectorielles que doivent respecter les personnes physiques ou morales soumises à l'obligation légale d'établir des documents comptables conformes aux normes de la comptabilité privée ; 2° elle donne un avis sur toute disposition législative ou réglementaire contenant des mesures de nature comptable applicables aux personnes visées au 1°, élaborée par les autorités nationales ; 3° elle émet, de sa propre initiative ou à la demande du ministre chargé de l'Économie, des avis et prises de position dans le cadre de la procédure d'élaboration des normes comptables internationales ; 4° elle veille à la coordination et à la synthèse des travaux théoriques et méthodologiques conduits en matière comptable ; elle propose toute mesure dans ces domaines, notamment sous forme d'études et de recommandations.
Jurisprudence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Textes et conclusions émanant de certains arrêts du Conseil d'État ou des cours administratives d'appel.
Doctrine	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'OEC (L'Ordre des Experts Comptables) publie des recommandations et des avis relatifs à l'application des règles comptables. ➤ La CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes) donne son avis au Garde des Sceaux sur les problèmes de contrôle des comptes et peut lui soumettre des propositions.

NB : ne pas oublier, le texte qui fixe le cadre de l'établissement des comptes individuels en distinguant 5 titres... c'est-à-dire le Plan Comptable Général (PCG).

Le PCG est régulièrement mis à jour afin de tenir compte des modifications relatives aux normes internationales (IFRS) et pour être en adéquation avec l'évolution constante de la comptabilité et de la fiscalité. Sa mise à jour est promulguée par arrêté ministériel après étude du texte préconisé par l'ANC.

4.2. Évolutions principales

- arrêté ministériel du 22/06/1999 homologuant le règlement CRC 99-03 et présentant le PCG actuellement en vigueur,
- règlement CRC 00-06 du 7/12/2000 relatif aux passifs,
- règlement CRC 02-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs,
- règlement CRC 04-06 du 23/11/2004 relatif aux actifs,
- règlement CRC 05-09 du 3/11/2005 relatif à la modification du PCG suite à l'application des règles d'amortissement et de dépréciation des actifs,
- règlement CRC 05-04 du 3/11/2005 relatif à la nouvelle présentation des documents de synthèse,
- ...

4.3. Contenu du PCG

Titre I : L'objet et les principes de la comptabilité

- le champ d'application de la comptabilité,
- les principes comptables,
- la définition des comptes annuels.

Titre II : La définition des actifs, passifs, charges et produits

- la définition des actifs et passifs,
- la définition des charges et produits,
- la définition du résultat.

Titre III : Les règles de comptabilisation et d'évaluation

- la date de comptabilisation des actifs, passifs, produits et charges,
- l'évaluation et le mode de comptabilisation des actifs et passifs,
- l'évaluation des opérations en monnaies étrangères,
- les règles de réévaluation,
- l'évaluation et la comptabilisation des éléments d'actif et de passif de nature particulière,
- l'évaluation et la comptabilisation des opérations financières spécifiques,
- la prise en compte des opérations dépassant l'exercice.

Titre IV : Les règles de tenue, de structure et de fonctionnement des comptes

- l'organisation de la comptabilité,
- l'enregistrement des écritures,
- le plan de comptes,
- le fonctionnement des comptes.

Titre V : Les règles de présentation des documents de synthèse

- les comptes annuels,
- les modèles de comptes annuels : bilan - compte de résultat,
- les modèles de comptes annuels : annexes.

4.4. Les principes comptables

Les principes comptables sont énoncés par le Code de commerce et repris par le Plan Comptable Général. Ils permettent une harmonisation et un cadre juridique strict applicable à toutes les entreprises.

4.4.1. Exemple :

Vous avez obtenu (*tableau ci-dessous*), les éléments ressortant d'une conversation entre l'expert-comptable et le comptable d'une entreprise. Il vous a été demandé en tant que stagiaire du cabinet d'expertise, de compléter ce tableau en précisant les principes comptables à appliquer.

Problèmes soulevés lors de la conversation	Principes comptables à appliquer
« Au vu des derniers résultats, j'ai décidé de modifier la valeur des matériels à l'actif de notre bilan. Cette nouvelle valeur correspond mieux à la valeur actuelle de ces biens et pourrait permettre la réalisation de plus-values en cas de cessation d'activité ».	Principe de continuité de l'activité (120-1) : « La comptabilité permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de l'entité dans une perspective de continuité d'activité ».
« Le comptable a pris ses congés entre Noël et nouvel an. Des factures de vente n'ont pas été enregistrées. J'ai décidé de ne pas les comptabiliser pour l'instant pour ne pas augmenter le résultat de manière trop importante et pour économiser un peu d'impôt sur les bénéfices ».	Principe de régularité et de sincérité (120-2) : « La comptabilité est conforme aux règles et procédures en vigueur qui sont appliquées avec sincérité afin de traduire la connaissance que les responsables de l'établissement des comptes ont de la réalité et de l'importance relative des événements enregistrés ».
« Un de nos fournisseurs nous a livré des marchandises de mauvaise qualité, notre avocat est sûr que nous allons gagner le procès et notre dette de 1 250 € sera éteinte. Le procès n'aura lieu qu'en janvier N+1 mais pour ne pas l'oublier, j'ai déjà annulé la dette ».	Principe de prudence (120-3): « La comptabilité est établie sur la base d'appréciations prudentes, pour éviter le risque de transfert, sur des périodes à venir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entité ».
« Mon ordinateur de bureau acquis en N-1 devient obsolète. J'avais prévu de l'amortir en linéaire sur 5 ans, j'ai voulu passer en dégressif pour accélérer l'amortissement en N mais l'expert-comptable a refusé ».	Principe de permanence des méthodes (120-4): « La cohérence des informations comptables au cours des périodes successives implique la permanence dans l'application des règles et procédures. Toute exception à ce principe de permanence doit être justifiée par un changement exceptionnel dans la situation de l'entité ou par une meilleure information dans le cadre d'une méthode préférentielle ».
« J'ai remarqué par hasard que notre fournisseur Alain Terrier était le frère d'un de nos meilleurs clients Alex Terrier. J'ai donc téléphoné à Alex pour qu'il règle directement son frère des 800 € que nous nous devons mutuellement et j'ai constaté la même chose dans notre comptabilité ».	Principe de non compensation (130-2 ; 130 -3) : « Aucune compensation ne peut être opérée entre les postes d'actif et de passif ». « Aucune compensation ne peut être opérée entre les postes de charges et de produits ».
« J'ai omis de passer les écritures de créances douteuses à l'inventaire N-1. J'ai donc rectifié mon erreur au 1 ^{er} janvier N et réimprimé un nouveau bilan de départ ».	Principe d'intangibilité du bilan d'ouverture (130-2) : « Le bilan d'ouverture d'un exercice correspond au bilan de clôture avant répartition de l'exercice précédent ».
« Notre filiale a emprunté auprès de sa banque la somme de 250 000 € pour relancer la fabrication d'un produit spécifique. Nous nous sommes portés caution au cas où celle-ci ne pourrait rembourser sa dette. » « Je ne vois aucun enregistrement à réaliser ».	Principe d'importance significative (130-4) : « L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat. »
« Je trouve que la présentation du bilan en colonnes n'est pas très claire. Cette année, j'ai donc prévu de présenter le bilan avec en haut les capitaux propres et dettes (c'est-à-dire nos ressources) et en bas les actifs (c'est-à-dire nos emplois) ». « Cela est quand même beaucoup plus clair !!! ».	Principe de comparabilité (120-1 ; 130-5) : « La comparabilité des comptes annuels est assurée par la permanence des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes qui ne peuvent être modifiées que si un changement exceptionnel est intervenu dans la situation de l'entité ou dans le contexte économique, industriel ou financier et que le changement de méthodes fournit une meilleure information financière compte tenu des évolutions intervenues. »

<p>« L'expert-comptable me demande un truc dément, il veut que j'annule une partie de la prime d'assurance annuelle (3/4, il m'a dit) car je l'ai enregistrée le 1^{er} octobre N pour l'année à venir ».</p> <p>« Mais j'ai fait un chèque global, moi ??? ».</p>	<p>Principe d'indépendance des exercices (313-1) :</p> <p>« Pour calculer le résultat par différence entre les produits et les charges de l'exercice, sont rattachés à l'exercice : les produits acquis à cet exercice et les charges supportées par l'exercice, auxquels s'ajoutent éventuellement les produits acquis et les charges afférentes à des exercices précédents mais qui, par erreur ou omission, n'ont pas alors fait l'objet d'un enregistrement comptable ».</p>
<p>« Le terrain où est située l'entreprise apparaît au bilan pour 20 000 € car nous l'avons acheté il y a plus de 10 ans. Notre notaire nous a précisé qu'il valait au moins 150 000 € à l'heure actuelle. J'ai donc rectifié le bilan en conséquence ».</p>	<p>Principe des coûts historiques (322-1 alinéa 5) :</p> <p>« La valeur brute d'un actif est sa valeur d'entrée dans le patrimoine ou sa valeur de réévaluation, sous réserve des dispositions de l'article 332-4 relatives aux titres évalués par équivalence et de celles de l'article 350-1 relatives à la réévaluation ».</p>

Source des textes : www.plancomptable.com

5. Notion de flux

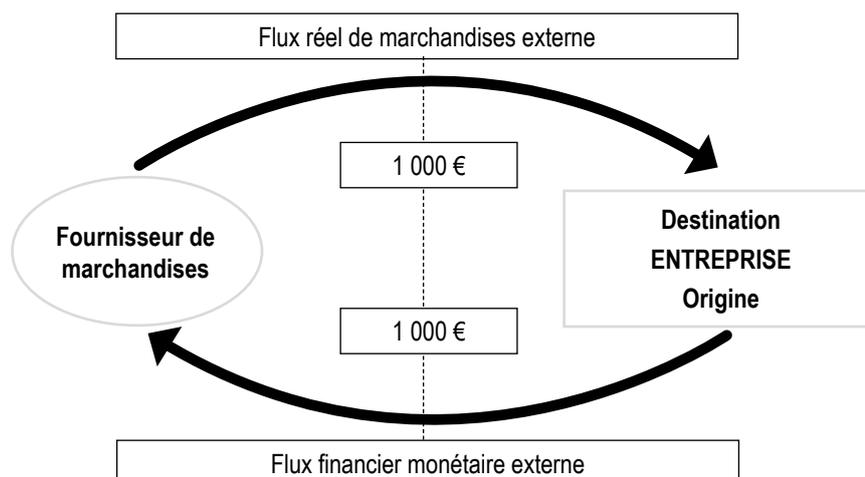
5.1. Principes

L'entreprise est confrontée à des flux d'informations comptables. Ceux-ci peuvent être distingués :

- de par leur provenance :
 - Flux interne → Flux réalisé à l'intérieur de l'entreprise.
 - Flux externe → Flux entre l'entreprise et un partenaire extérieur.
- de par leur substance :
 - Flux financier → Flux d'argent, celui-ci peut être monétaire (ex : règlement au comptant par chèque, espèces), de créances (ex : règlement à crédit de la part d'un client), de dettes (ex : règlement à crédit en faveur d'un fournisseur).
 - Flux réel → Flux relatif à une « chose », celui-ci peut être de marchandises (ex : achat ou vente de marchandises), de biens (ex : acquisition d'une immobilisation), de services (ex : prestations de services reçues ou réalisées).

Ce système de flux générés par l'activité de l'entreprise peut être schématisé de la façon suivante :

Exemple : 15 juillet N : achat de marchandises pour 1 000 €, paiement au comptant par chèque bancaire.



Les flux d'entrées (encore appelés « **emplois** ») sont caractérisés par un enregistrement comptable au débit du compte concerné (ici : 607000 Achats de marchandises).

Les flux de sorties (encore appelés « **ressources** ») sont caractérisés par un enregistrement comptable au crédit du compte concerné (ici : 512000 Banques).

Le principe de la partie double sous-entend donc que le total des emplois (flux d'entrées) doit être égal au total des ressources (flux de sorties).

5.2. Exemple

M. Latour a créé son entreprise en apportant 10 000 € de capital et en empruntant 5 000 € à un établissement bancaire. Il a, grâce à cet apport, pu acquérir un stock de marchandises (5 500 €), du matériel (7 500 €) et ouvrir un compte bancaire au nom de l'entreprise (2 000 €).

On recense donc :

- 2 ressources de financement : Capital (10 000) et Emprunt (5 000)
- 3 emplois de ces ressources : Stocks de marchandises (5 500), Matériel industriel (7 500) et Banques (2 000).

L'enregistrement peut donc être présenté de la façon suivante :

Comptes Emplois	Comptes Ressources	Intitulés des comptes	Montant des emplois	Montant des ressources
370000		Stocks de marchandises	5 500,00	
215400		Matériels industriels	7 500,00	
512000		Banques	2 000,00	
	101000	Capital		10 000,00
	164000	Emprunt		5 000,00
		Totaux	15 000,00	15 000,00

6. Notion de bilan

6.1. Principes

La méthode des flux permet par sa décomposition en emplois et ressources de présenter une situation du patrimoine de l'entreprise à une date donnée (encore appelé « Bilan »).

Le bilan sera composé de deux parties :

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
L'emploi des ressources se nomme l'ACTIF. Les emplois peuvent avoir plusieurs destinations :		Les ressources de financement composent le PASSIF. Elles peuvent avoir plusieurs origines :	
- acquérir des immobilisations (incorporelles, corporelles ou financières)	7 500	- les fonds ou les biens apportés par les associés (capital),	10 000
- acquérir des stocks pour vendre ou produire,	5 500	- les réserves consécutives aux bénéfices antérieurs non distribués,	
- accorder des crédits aux clients,		- le bénéfice lui-même,	
- obtenir des disponibilités (espèces en caisse, compte bancaire)	2 000	- les crédits obtenus des banques, des fournisseurs, des organismes sociaux, ... (notion de dettes)	5 000
Total des emplois	15 000	Total des ressources	15 000

NB : le principe de la partie double entraîne que le bilan sera toujours équilibré, d'où l'égalité :

$$\text{ACTIF} = \text{PASSIF}$$

6.2. Décomposition

Le bilan se compose donc de deux parties : Actif et Passif, eux-mêmes décomposés en deux sous-parties :

- Actif immobilisé : biens conservés durablement par l'entreprise et dont l'objet n'est pas d'être revendus immédiatement.
- Actif circulant : biens acquis pour être revendus ou utilisés dans la production (stocks), créances envers les clients, disponibilités de trésorerie.
- Capitaux propres : montant des apports et des fonds mis en réserves.
- Dettes : montant correspondant aux fonds mis à la disposition de l'entreprise par les banques, aux biens livrés ou services rendus non encore réglés aux fournisseurs, aux salaires dus au personnel en contrepartie de leur travail, aux cotisations sociales dues aux divers organismes, aux impôts dus à l'État, etc....

NB : le bilan représente l'image du patrimoine de l'entreprise à une date fixée (souvent le 31/12/N). Il doit être présenté au moins une fois tous les 12 mois et permet d'analyser l'évolution de ce patrimoine sur toute la durée de vie de l'entreprise.

7. Notion de résultat

7.1. Principes

Le résultat représente une ressource de financement supplémentaire pour l'entreprise engendrée par son activité. Il apparaît donc au passif du bilan (en positif pour un bénéfice et en négatif pour une perte).

7.2. Analyse du résultat

Elle se fait par l'intermédiaire du compte de résultat qui contient toutes les charges et tous les produits réalisés au cours d'un seul exercice comptable de 12 mois (souvent du 1/01/N au 31/12/N).

7.2.1. Les charges :

Elles représentent notamment les dépenses courantes engendrées par l'activité de l'entreprise (achats, loyers payés, entretien, assurances, commissions, publicité, transport, frais de déplacement, frais postaux, services bancaires, impôts et taxes, charges de personnel, charges financières, charges exceptionnelles,...), ainsi que des charges calculées (sans décaissement) telles les dotations aux amortissements, aux dépréciations ou aux provisions.

7.2.2. Les produits :

Ils représentent les recettes liées à l'activité principale ou aux activités accessoires de l'entreprise (ventes, prestations de services, loyers reçus, subventions obtenues, produits financiers, produits exceptionnels,...), ainsi que des produits calculés (sans encaissement) telles les reprises d'amortissement, de dépréciations ou de provisions.

La différence entre le total des charges et le total des produits permet de déterminer le même résultat que celui calculé par différence entre le total des actifs et le total des passifs.

Si Produits > Charges alors **Bénéfice** : l'activité a dégagé une ressource supplémentaire

Si Charges > Produits alors **Perte** : l'activité n'a pas permis de dégager une ressource supplémentaire mais au contraire nécessite un emploi complémentaire.

8. Notion de comptes

8.1. Principes

Les flux relatifs aux opérations comptables sont résumés dans un document appelé « compte ». Ces comptes fonctionnent différemment selon leur provenance :

8.1.1. Comptes provenant du bilan :

Les comptes d'actif augmentent au **débit** (Débit +) et diminuent au **crédit** (Crédit -).

Les comptes de passif augmentent au **crédit** (Crédit +) et diminuent au **débit** (Débit -).

8.1.2. Comptes provenant du compte de résultat :

Les comptes de charges augmentent au **débit** (Débit +) et diminuent au **crédit** (Crédit -).

Les comptes de produits augmentent au **crédit** (Crédit +) et diminuent au **débit** (Débit -).

Un compte se présente comme suit (présentation dite en T)

Débit	n° de compte + nom du compte	Crédit
Emploi ou DÉBIT		Ressource ou CRÉDIT

8.1.3. Résumé sur le fonctionnement des comptes :

BILAN			
ACTIF Comptes d'actif (2-3-4-5)		PASSIF Comptes de passif (1-4-5)	
Débit +	Crédit -	Débit -	Crédit +

COMPTE DE RÉSULTAT			
CHARGES Comptes de charges (6)		PRODUITS Comptes de produits (7)	
Débit +	Crédit -	Débit -	Crédit +

8.1.4. Conclusion :

Toutes les opérations débitées dans un compte vont permettre de déterminer le **total Débit** de ce compte et toutes les opérations créditées dans un compte vont permettre de déterminer le **total Crédit** de ce compte. Le solde d'un compte est la différence entre le total Débit et le total Crédit de ce compte.

- Si total débit > total crédit → **Solde débiteur**
- Si total débit < total crédit → **Solde créditeur**
- Si total débit = total crédit → **Solde nul**

NB : pour la présentation des comptes en T, le solde débiteur final apparaît au crédit et le solde créditeur final apparaît au débit ainsi les totaux débit et crédit (après prise en compte du solde) sont identiques.

Par contre, lors de la réouverture des comptes, les soldes initiaux reprennent leurs places initiales (Solde Débiteur au Débit ; Solde Créditeur au Crédit).

L'intégralité des comptes est rassemblée dans un document appelé « Grand Livre » et permet d'avoir le détail de chaque opération relative à un compte.

8.2. Exemple : Grand-livre de M. Leroy

207000		707000		606100	
3	45 000,00		9 700,00	8 13	250,00
			17 000,00	10	
			5 600,00	16	
	45 000,00		32 300,00		250,00
	SDF	45 000,00	32 300,00	SCF	SDF
					250,00
218200		530000		607000	
4	25 000,00	5	300,00	11 6	10 000,00
		8	6 000,00	9	6 000,00
		10	12 000,00	15	5 000,00
		16	4 000,00		
	25 000,00		22 300,00		21 000,00
	SDF	25 000,00	22 300,00	SDF	21 000,00
			18 000,00		21 000,00
			SDF		SDF
			4 300,00		21 000,00
661100		101000		613000	
14	200,00		50 000,00	1 7	800,00
	200,00		50 000,00		800,00
	SDF	200,00	50 000,00	SDF	800,00
			50 000,00		800,00
			SCF		800,00
512000		164000		616000	
1	50 000,00	45 000,00	3 17	800,00	40 000,00
2	40 000,00	25 000,00	4		
8	3 700,00	300,00	5		
10	5 000,00	10 000,00	6		
11	18 000,00	800,00	7		
16	1 600,00	6 000,00	9	800,00	40 000,00
		400,00	12	39 200,00	SCF
		250,00	13		
		200,00	14		
		5 000,00	15		
		800,00	17		
	118 300,00	93 750,00			400,00
	SDF	24 550,00			SDF
					400,00

9. Notion de plan comptable

9.1. Principes

Les comptes sont regroupés dans un document appelé « Plan Comptable ». Ils sont classés par :

- classe de compte (classes 1 à 7),
- puis comptes à deux chiffres (ex : 41 clients et comptes rattachés),
- puis comptes à trois chiffres (ex : 411 clients),
- etc.

Une codification décimale a été mise en place afin que chaque classe puisse se décomposer en 10 comptes à deux chiffres, puis chaque compte à deux chiffres en 10 sous comptes à trois chiffres, etc.

9.2. Exemple

Classe (1 chiffre)	4 Comptes de tiers
Comptes à 2 chiffres	44 État et autres collectivités publiques
Comptes à 3 chiffres	445 État - Taxes sur le chiffre d'affaires
Comptes détaillés (+ de 3 chiffres)	4456 Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles
	44566 TVA sur autres biens et services

9.3. Particularités

9.3.1. Lorsqu'un compte d'immobilisations possède un 8 en seconde position, on est en présence d'un compte d'amortissement.

Exemple : 215400 Matériel industriel → 281540 Amortissements du matériel industriel.

9.3.2. Lorsqu'un compte d'actif possède un 9 en seconde position, on est en présence d'un compte de dépréciations.

Exemple : 370000 Stocks de marchandises → 397000 Dépréciation des stocks de marchandises.

9.3.3. Lorsqu'un compte possède un 9 en troisième position, ce compte fonctionne dans le sens inverse du compte principal auquel il est rattaché.

Exemple : 401000 Fournisseurs (compte de passif à solde créditeur)

→ 409100 Fournisseurs - Avances et acomptes versés / commandes (compte d'actif à solde débiteur).

10. Notion de balance

10.1. Principes

La balance générale des comptes reprend l'intégralité des comptes du Grand-livre avec la reprise des totaux débit et crédit (mouvements) et la reprise du solde final (débiteur ou créditeur). Elle a pour but de vérifier à nouveau que le principe de la partie double a bien été respecté.

Les comptes doivent apparaître dans l'ordre chronologique du plan comptable général.

10.2. Exemple : reprendre les comptes du Grand-livre de M. Leroy

BALANCE GÉNÉRALE au 31/12/N					
N°	Intitulés des comptes	Totaux débit	Totaux crédit	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
101000	Capital		50 000,00		50 000,00
164000	Emprunts auprès des Ets de crédit	800,00	40 000,00		39 200,00
207000	Fonds commercial	45 000,00		45 000,00	
218200	Matériels de transport	25 000,00		25 000,00	
512000	Banques	118 300,00	93 750,00	24 550,00	
530000	Caisse	22 300,00	18 000,00	4 300,00	
606100	Fournitures non stockables	250,00		250,00	
607000	Achats de marchandises	21 000,00		21 000,00	
613000	Locations	800,00		800,00	
616000	Primes d'assurances	400,00		400,00	
661100	Intérêts sur emprunts	200,00		200,00	
707000	Ventes de marchandises		32 300,00		32 300,00
	Totaux	234 050,00	234 050,00	121 500,00	121 500,00

11.2. Exemple :

Le 6/09/N, vente de marchandises à crédit au client Fernand (compte 411067) pour 800 € HT (TVA 156,80 €) [facture n° 825].

11.2.1. Journal général :

VTE	6/09/N		
411067 707000 445710	Client Fernand Vente de marchandises État, TVA collectée <i>Facture 825</i>	956,80	800,00 156,80

11.2.2. Journaux auxiliaires (ticket comptable) :

TICKET COMPTABLE N° = 1									
Date 6/09/N Référence <i>Facture 825</i>						Nature de l'opération Vente de marchandises (journal VTE)			
IMPUTATION						SOMMES			
						DÉBIT		CRÉDIT	
4	1	1	0	6	7	956	80		
7	0	7	0	0	0			800	00
4	4	5	7	1	0			156	80
						956	80	956	80

11.2.3. Bordereau d'imputation comptable :

Il est de plus en plus coutumier d'utiliser un « bordereau d'imputation comptable » ayant la présentation suivante :

ligne	Date	Journal	N° compte général	N° de compte tiers	Intitulés des comptes / Libellés des opérations	Débit	Crédit
1	6/09/N	VTE	411000	411067	Client Fernand	956,80	
2			707000		Ventes de marchandises		800,00
3			445710		État, TVA collectée sur ventes		156,80
4					<i>Ventes de marchandises à Fernand (fact. 825)</i>		
5							
					Totaux	956,80	956,80

12. Synthèse des travaux comptables

12.1. Travaux quotidiens

- 12.1.1. *Traitement des pièces comptables (factures, chèques, traites, pièces de caisse, ...).*
- 12.1.2. *Pré-enregistrement (tickets comptables, bordereaux d'imputation comptable, ...).*
- 12.1.3. *Enregistrement dans les journaux auxiliaires.*
- 12.1.4. *Mise à jour du grand-livre des comptes.*

12.2. Travaux à périodicité mensuelle

- 12.2.1. *Édition du Grand-livre mensuel des comptes.*
- 12.2.2. *Édition de la balance mensuelle des comptes.*
- 12.2.3. *Édition de documents intermédiaires pour contrôle des objectifs.*
- 12.2.4. *Analyse des comptes pour une aide à la prise de décision.*

12.3. Travaux à périodicité annuelle

- 12.3.1. *Édition de la balance annuelle des comptes (avant inventaire).*
- 12.3.2. *Travaux d'inventaire : rectification des erreurs, épuration du compte d'attente, inventaire des stocks, amortissements, dépréciations, provisions, ajustements des comptes de gestion (charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance).*
- 12.3.3. *Édition de la balance annuelle des comptes (après inventaire).*
- 12.3.4. *Établissement des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, annexes).*

Cas 1-1 Lambres

M. LAMBRES après avoir brillamment réussi des études de coiffure désire ouvrir un salon pour hommes dans la région Lilloise. Il vous est demandé d'analyser les premières opérations qu'il a réalisées afin d'établir les documents relatifs à sa situation patrimoniale et financière.

Dans le tableau suivant sont recensées les opérations relatives au mois de janvier N :

Dates	Opérations
1/01/N	M. LAMBRES dépose 7 500 € sur le compte bancaire de son entreprise nouvellement créée (avis de crédit).
2/01/N	M. LAMBRES emprunte auprès de la banque de son entreprise la somme de 25 000 € pour pouvoir commencer son exploitation (avis de crédit).
5/01/N	M. LAMBRES se rapproche de M. ALEX et lui rachète son fonds de commerce situé près de Lille pour pouvoir débiter son exercice. Il règle aussitôt par chèque la moitié de son acquisition. Le reste sera réglé plus tard. Coût d'acquisition du fonds de commerce : 20 000 €.
8/01/N	M. LAMBRES retire 300 € en espèces du compte bancaire de son entreprise (pièce de Caisse et Avis de débit).
12/01/N	M. LAMBRES passe une publicité dans le journal « La Voix du Nord » pour annoncer l'ouverture de son salon de coiffure. Cette facture de 60 € est immédiatement payée par chèque.
13/01/N	M. LAMBRES achète des shampoings spécifiques (colorant, anti chute, antipelliculaire, lissant) auprès du fournisseur Boréal afin de pouvoir les revendre aux clients intéressés. Facture de 400 € à régler en fin de mois.
15/01/N	M. LAMBRES enregistre les recettes de sa première quinzaine : 500 € de coupe et 200 € de vente de shampoings. Les règlements ont été perçus pour 650 € par chèque et 50 € en espèces.
15/01/N	M. LAMBRES verse 150 € de salaire par chèque à son apprenti qui vient l'aider quelques heures par semaine.

Remarque : ces opérations seront traitées sans TVA.

Travail à faire

1. Complétez les schémas d'analyse suivants (flux générés au cours du mois de janvier - annexe 1), en vous aidant du 1^{er} exemple et des indications données en annexe A.
2. Enregistrez les opérations de janvier N dans la comptabilité de M. LAMBRES (système classique-journal général) et présentez successivement :
 - le journal général (annexe 2),
 - le grand-livre (annexe 3),
 - la balance (annexe 4),
 - le bilan et le compte de résultat (annexe 5).

NB : le fichier «Lambres_Eleves.xls » permet à l'étudiant disposant d'un ordinateur de réaliser le cas sur tableur.

ANNEXE A : Typographie des flux

1^{er} critère :

Flux interne → Flux réalisé à l'intérieur de l'entreprise.

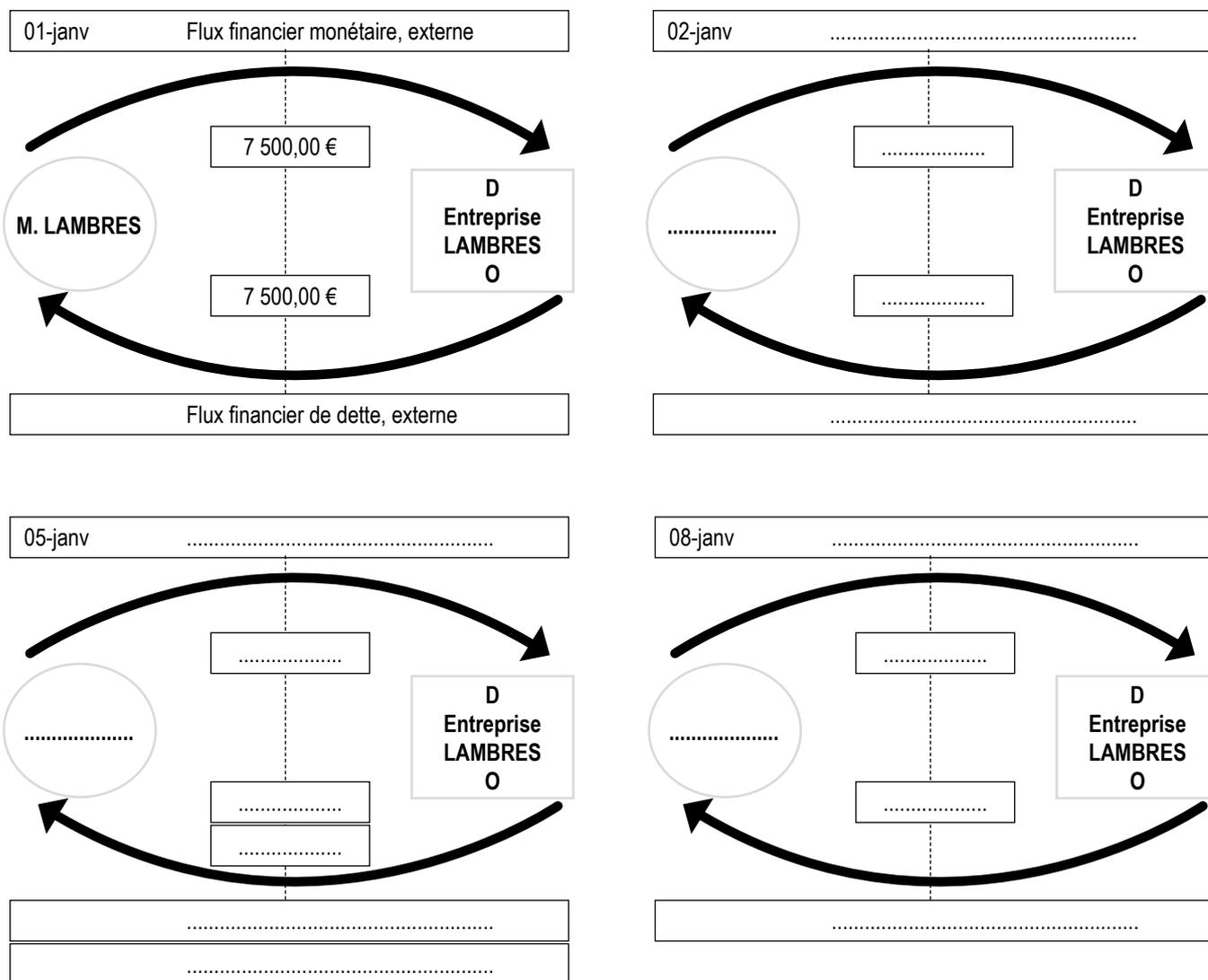
Flux externe → Flux entre l'entreprise et un partenaire extérieur.

2^e critère :

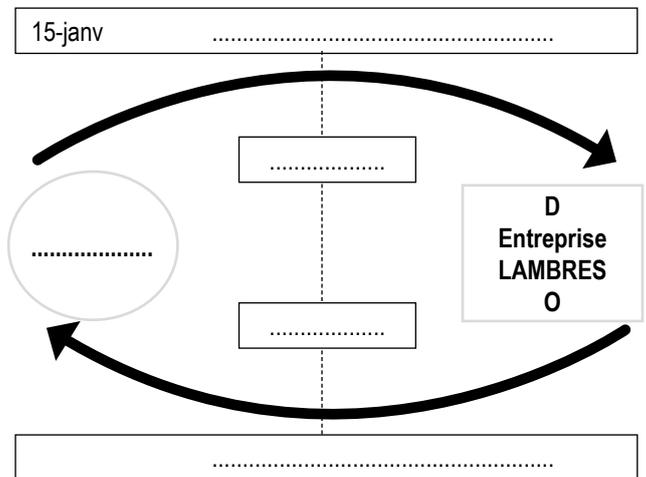
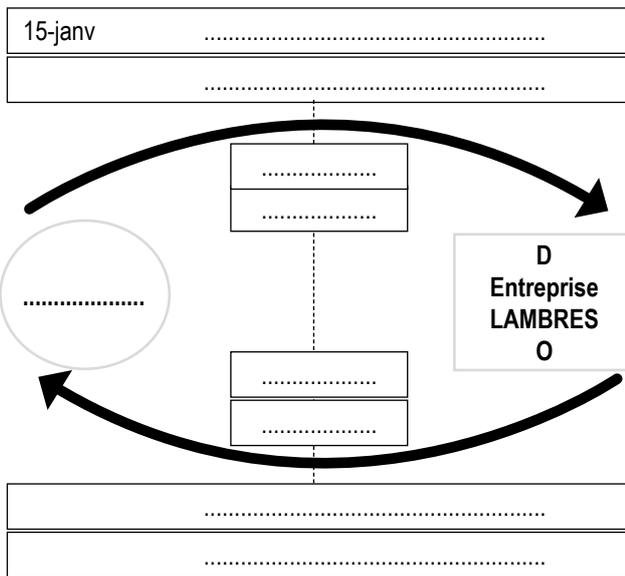
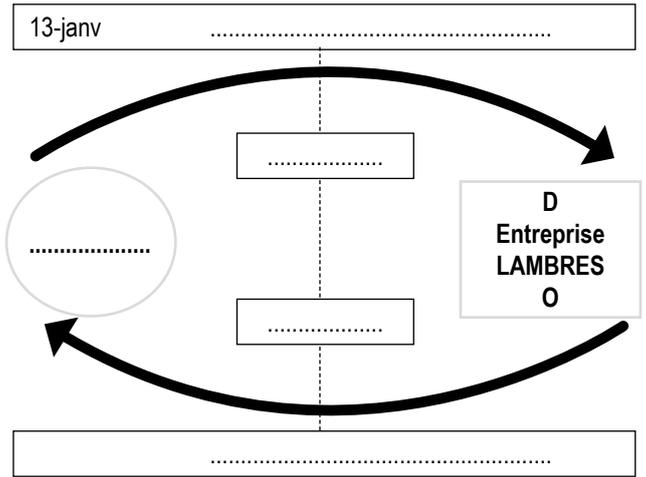
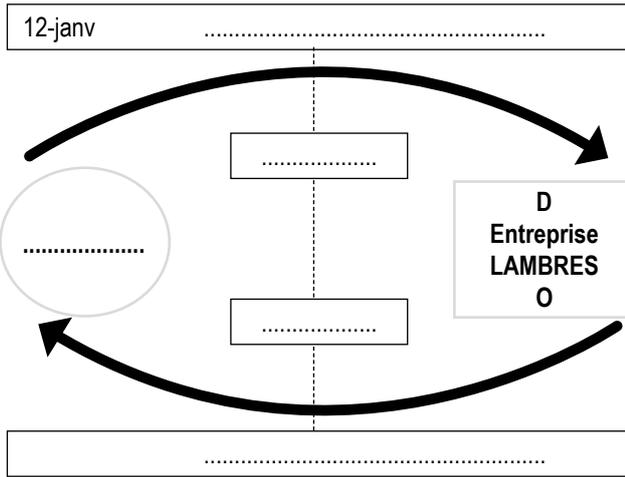
Flux financier → Flux d'argent, celui-ci peut être **monétaire** (ex : règlement au comptant), **de créances** (ex : règlement à crédit de la part d'un client), **de dettes** (ex : règlement à crédit en faveur d'un fournisseur).

Flux réel → Flux relatif à une « chose », celui-ci peut être **de marchandises** (ex : achat ou vente de marchandises), **de biens** (ex : acquisition d'une immobilisation), **de services** (ex : prestations de services reçues ou réalisées).

ANNEXE 1 (début) : Schémas d'analyse (flux générés au cours du mois de janvier par l'entreprise LAMBRES



ANNEXE 1 (suite) : Schémas d'analyse (flux générés au cours du mois de janvier par l'entreprise LAMBRES



ANNEXE 2 : Journal général de l'entreprise LAMBRES

	01-janv		
	Apport de Lambres - Avis de crédit		
	02-janv		
	Emprunt contracté - Avis de crédit		
	05-janv		
	Acquisition salon - Chèque		
	08-janv		
	Virement de trésorerie - PC & avis de débit		
	12-janv		
	Facture de publicité - Chèque		
	13-janv		
	Achat de marchandises - Facture		
	15-janv		
	Recettes de la quinzaine - PC & Chèques		
	15-janv		
	Salaire de l'apprenti - Chèque		

ANNEXE 3 : Grand-livre de l'entreprise LAMBRES

101000 Capital

164000 Emprunts

207000 Fonds commercial

401000 Fournisseurs

404000 Fournisseurs d'immobilisation

512000 Banque

530000 Banque

607000 Achats de marchandises

623000 Publicités

641000 Rémunérations

706000 Prestations de services

707000 Ventes de marchandises

Cas 1-2 Cuincy

La société CUINCY est spécialisée dans l'achat et la vente de meubles en pin. Ceux-ci sont achetés en gros puis revendus au détail à la clientèle d'une grande zone commerciale.

Dans le tableau suivant sont recensées les opérations relatives au mois de juin N :

Opération n°	Opérations	Montant	Modalités de règlement
1	Achat d'étagères en pin au fournisseur Hervé	12 000,00 €	Moitié par chèque 500 € en espèces Le reste sous huitaine
2	Acquisition d'un ordinateur et d'une imprimante (2 100 €), de logiciels applicatifs (250 €) et de cartouches couleur pour imprimante (50 €)	2 400,00 €	Un quart par chèque Le reste à la fin du mois
3	Réception de la facture de téléphone	150,00 €	TIP (titre Individuel de paiement)
4	Vente des étagères en pin au client André (l'entreprise utilise un coefficient de 1,5 pour fixer son prix de vente)	18 000,00 €	Virement bancaire de la moitié Le reste à 30 jours FM
5	Retour d'une partie des étagères abîmées lors du transport	2 000,00 €	Avoir accordé au client André
6	Paiement du solde de l'achat des étagères au fournisseur Hervé	5 500,00 €	Virement bancaire
7	Enregistrement du salaire brut de la vendeuse	1 850,00 €	Virement bancaire le 5 du mois suivant
8	Enregistrement des cotisations patronales de sécurité sociale dues sur le salaire de la vendeuse	250,00 €	Virement bancaire le 15 du mois suivant
9	Annuité de remboursement de l'emprunt (1 000 € de capital remboursé et 200 € d'intérêts)	1 200,00 €	Prélèvement automatique des fonds par la banque
10	Perception du loyer mensuel sur le hangar loué au magasin voisin de la zone commerciale	300,00 €	Règlement immédiat par chèque

Remarque : ces opérations seront traitées sans TVA.

Travail à faire

1. Complétez le tableau d'analyse des opérations donné en annexe 1.
2. Commentez les trois dernières lignes du tableau (Total, Variation, Impact).

NB : le fichier « Cuincy_Eleve.xls » permet à l'étudiant disposant d'un ordinateur de réaliser le cas sur tableur.

ANNEXE 1 : Tableau d'analyse des opérations de l'entreprise CUINCY

⁽¹⁾Enrichissement ⁽²⁾Appauvrissement

		Impact sur l'activité				Impact sur le patrimoine			
		Augmentation des charges ⁽²⁾	Diminution des charges ⁽¹⁾	Augmentation des produits ⁽¹⁾	Diminution des produits ⁽²⁾	Augmentation de l'actif ⁽²⁾	Diminution de l'actif ⁽²⁾	Augmentation du passif ⁽²⁾	Diminution du passif ⁽¹⁾
1	Compte								
	Montant								
	Compte								
	Montant								
2	Compte								
	Montant								
	Compte								
	Montant								
3	Compte								
	Montant								
4	Compte								
	Montant								
	Compte								
	Montant								
5	Compte								
	Montant								
6	Compte								
	Montant								
7	Compte								
	Montant								
8	Compte								
	Montant								
9	Compte								
	Montant								
10	Compte								
	Montant								
TOTAL									
VARIATION (1-2)									
IMPACT									

Cas 1-3 Bowling Vauban

La comptabilité de l'entreprise BOOLING VAUBAN comporte les comptes suivants au 1^{er} janvier N :

Outillages (quilles, queues de billards, etc....) : 15 000 €	Caisse : 500 €	Dettes envers le personnel : 2 000 €
Matériels industriels (machine à recharger les quilles et à distribuer les boules) : 40 000 €	Emprunts : 80 000 €	Banque (Solde positif) : 6 000 €
Installations générales (pistes, gouttières, billards, jeux électroniques, bar, etc....) : 120 000 €	Bâtiments : 150 000 €	Fournisseurs de biens et services : 5 000 €
Fournisseurs d'immobilisations : 100 000 €	Terrains : 100 000 €	Stocks de boissons : 3 500 €

Travail à faire

1. Retrouvez le montant du capital et présentez le bilan au 1^{er} janvier N (annexe 2).
2. Enregistrez les opérations suivantes du mois de janvier N (annexe 1) dans le bordereau d'imputation fourni (annexe 3).

ANNEXE 1 : Opérations réalisées en janvier N

① Achat de boissons (fact 812) à la SA TRESSOIF payé par chèque n° 515	4 500,00 €
② Achat à crédit de 250 nouvelles quilles (fact 127 de la SARL Boule et Bille)	2 500,00 €
③ Acquisition de 10 nouveaux billards à la SNC James et remplacement d'une machine à recharger les quilles (fact 601)	15 000,00 € 4 000,00 €
Cette double acquisition (chez le même fournisseur) est payée par chèque bancaire n° 516. Elle est partiellement financée par un emprunt de 16 000,00 € (avis de crédit 203).	
④ Reçu règlements en espèces pour ventes au bar (PC 101) et en chèques et cartes bleues des clients (avis de crédit 204)	1 500,00 € 6 500,00 €
⑤ Payé en espèces (PC 102) : des frais de publicité des assurances du petit outillage (bleus, triangles, etc....)	200,00 € 250,00 € 150,00 €
⑥ Payé par chèques et par virements bancaires : des brasseurs (SA TRESSOIF) des salaires (enregistrés fin décembre) des remboursements d'emprunts des intérêts sur ces emprunts	3 500,00 € 2 000,00 € 8 000,00 € 4 000,00 €
⑦ Cotisations sur salaires, dues à la Sécurité sociale (à payer en février)	1 900,00 €
⑧ Location des pistes et des billards aux clients : réglée en espèces (PC 103) et réglée par chèques bancaires ou par cartes bleues (avis de crédit 205)	4 500,00 € 6 500,00 €
⑨ Versements d'espèces en banque (fin janvier) pour ramener le solde en caisse à 200 € (PC 104 et avis de crédit 206)	? ???, ?? €

Travail à faire

3. Après avoir établi les comptes schématiques (annexe 4), présentez la balance des comptes au 31 janvier N (annexe 5).
4. Présentez le bilan au 31 janvier N (annexe 6) et le compte de résultat du mois de janvier N (annexe 7) en supposant que le stock constaté le 31 janvier N soit le même que celui du 1^{er} janvier N.

NB : le fichier « Vauban_Eleve.xls » permet à l'étudiant disposant d'un ordinateur de réaliser le cas sur tableur

Remarques :

- Il sera fait abstraction de la TVA car seule l'organisation comptable sera analysée.
- Les journaux auxiliaires suivants sont utilisés : HA : Achats et frais généraux ; VT : Ventes au bar (ventes de marchandises) et locations des pistes et des billards (prestations de services) ; OD : Opérations Diverses ; BQ : Banques (chèques, cartes bleues et virements) ; CA : Caisse (espèces).
- Les clients sont tous rassemblés dans le compte de tiers 411DIV : Clients divers. Par contre les fournisseurs sont différenciés par leur nom de famille (exemple : Fournisseur Jenny : 401JEN).

ANNEXE 2 : Bilan au 1^{er} janvier N de l'entreprise BOWLING VAUBAN

BILAN DE L'ENTREPRISE BOWLING VAUBAN au 1 ^{er} janvier N						
ACTIF			PASSIF			
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		Capitaux propres	Capital social	
		Autres			Écarts de réévaluation	
	Immobilisations corporelles				Réserve légale	
	Immobilisations financières				Réserves réglementées	
Total 1			Autres réserves			
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			Report à nouveau	
		En-cours de production			Résultat de l'exercice	
		Marchandises			Provisions réglementées	
	Avances et acomptes versés sur commande			Total 1		
	Créances	Clients et comptes rattachés		Provisions pour risques et charges ⁽²⁾		
		Autres		Dettes	Emprunts et dettes assimilées	
	Valeurs mobilières de placement				Avances et acomptes reçus sur commande	
	Banques, CCP				Fournisseurs et comptes rattachés	
	Caisse				Autres dettes	
	Total 2				Total 3	
Charges constatées d'avance			Produits constatés d'avance			
Total général			Total général			

ANNEXE 6 : Bilan au 31 janvier N de l'entreprise BOWLING VAUBAN

BILAN DE L'ENTREPRISE BOWLING VAUBAN au 31 janvier N						
ACTIF			PASSIF			
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		Capitaux propres	Capital social	
		Autres			Écarts de réévaluation	
	Immobilisations corporelles				Réserve légale	
	Immobilisations financières				Réserves réglementées	
Total 1			Autres réserves			
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			Report à nouveau	
		En-cours de production			Résultat de l'exercice	
		Marchandises			Provisions réglementées	
	Avances et acomptes versés sur commande			Total 1		
	Créances	Clients et comptes rattachés		Provisions pour risques et charges ⁽²⁾		
		Autres		Dettes	Emprunts et dettes assimilées	
	Valeurs mobilières de placement				Avances et acomptes reçus sur commande	
	Banques, CCP				Fournisseurs et comptes rattachés	
	Caisse				Autres dettes	
	Total 2				Total 3	
Charges constatées d'avance			Produits constatés d'avance			
Total général			Total général			

ANNEXE 3 : Bordereau d'imputation comptable de l'entreprise BOWLING VAUBAN

Ligne	N°=	Journal	N° compte général	N° de compte tiers	Intitulés des comptes	Libellés des opérations	Débit	Crédit
1	1a							
2								
3	1b							
4								
5	2							
6								
7	3a							
8								
9								
10	3b							
11								
12	3c							
13								
14	4a							
15								
16	4b							
17								
18	4c							
19								
20	5							
21								
22								
23								
24	6							
25								
26								
27								
28								
29	7							
30								
31	8a							
32								
33	8b							
34								
35	8c							
36								
37	9a							
38								
39	9b							
40								
Totaux								

COMPTE DE RÉSULTAT (en liste) DE L'ENTREPRISE BOWLING VAUBAN	
	JANVIER N
Produits d'exploitation (hors taxes) :	
Ventes de marchandises	
Production vendue [biens et services]	
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Autres produits	
Total I (dont à l'exportation : ...)	
Charges d'exploitation (hors taxes) :	
Achats de marchandises	
Variation de stock (marchandises)	
Achats d'approvisionnements	
Variation de stock d'approvisionnements	
Autres achats et charges externes	
Impôts, taxes et versements assimilés	
Rémunérations du personnel	
Charges sociales	
Dotations aux amortissements	
Dotations aux dépréciations et aux provisions	
Autres charges	
Total II	
Résultat d'exploitation (I - II)	
Produits financiers	
Charges financières	
Résultat financier (III)	
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel (IV)	
Participation des salariés (V)	
Impôts sur les bénéfices (VI)	
Bénéfice ou perte (I - II + III + IV - V - VI)	

Cas 1-4 Ferin

Le 15 septembre N, M. FERIN, vendeur en gros d'articles de sport (spécialisé dans le football), a établi la balance des soldes de ses comptes suivante.

Comptes	Soldes	
	Débiteurs	Créditeurs
Capital		20 000
Emprunt		30 000
Immobilisations (mobilier)	16 000	
Immobilisations (matériel)	4 000	
Stock de marchandises (chaussures, maillots, survêtements...)	38 000	
Fournisseur Abbibas (401ABB)		12 000
Fournisseur Mike (401MIK)		4 000
Client « Magasin Chaussport » (411CHA)	2 500	
Client « Magasin Pentathlon » (411PEN)	1 000	
Banque	4 300	
Caisse	200	
Totaux	66 000	66 000

Les opérations de la seconde moitié du mois de septembre N ont été les suivantes :

15 septembre	Réception de la facture A1 du fournisseur Mike concernant l'achat de vêtements de sport	350,00 €
2 au 15 septembre	Ventes de marchandises au comptant : - contre espèces - contre chèques	3 200,00 € 7 000,00 €
15 septembre	Reçu un chèque de Chaussport	2 500,00 €
16 septembre	Payé par chèque une annuité de remboursement d'emprunt (dont intérêts : 3 600,00 €)	13 600,00 €
18 septembre	Réception de la facture A2 du fournisseur Ombro (404OMB) pour l'achat d'une machine à gonfler les ballons	800,00 €
20 septembre	Acheté au comptant et payé par chèque des ballons FIFA World Cup	5 000,00 €
23 septembre	Effectué un virement bancaire au profit des Ets Abbibas	9 500,00 €
25 septembre	Accordé un prêt à un salarié (versé par chèque bancaire)	1 000,00 €
30 septembre	Prélèvement de M. FERIN dans la caisse pour ses besoins personnels	500,00 €
16 au 30 septembre	Ventes au comptant (dont 380,00 € contre espèces)	4 500,00 €
30 septembre	Ramené l'encaisse à 300,00 € en versant l'excédent à la banque.	

Remarque : ces opérations seront traitées sans TVA.
Journaux auxiliaires utilisés (HA-VT-BQ-CA-OD)

Travail à faire

1. Enregistrez ces opérations dans le bordereau d'imputation (annexe 1) en décomposant toutes les écritures par journaux auxiliaires (facturation, règlement...).
2. Reportez ces enregistrements dans les comptes schématiques (annexe 2).
3. Présentez la balance à six colonnes (N° =, intitulés, sommes débit, sommes crédit, soldes débiteurs, soldes créditeurs), au 30 septembre (annexe 3).
4. Calculez le résultat du mois de septembre.

NB : le fichier « Ferin_Eleve.xls » permet à l'étudiant disposant d'un ordinateur de réaliser le cas sur tableur.

ANNEXE 1 : Bordereau d'imputation comptable de l'entreprise FERIN

Ligne	Date	Journal	N° compte général	N° de compte tiers	Intitulés des comptes	Libellés des opérations	Débit	Crédit
1	02-sept							
2								
3	15-sept							
4								
5	15-sept							
6								
7	15-sept							
8								
9	15-sept							
10								
11	16-sept							
12								
13								
14	18-sept							
15								
16	20-sept							
17								
18	20-sept							
19								
20	23-sept							
21								
22	25-sept							
23								
24	30-sept							
25								
26	30-sept							
27								
28	30-sept							
29								
30	30-sept							
31								
32	30-sept							
33								
34	30-sept							
35								
36								
37								
38								
Totaux								

ANNEXE 3 : Comptes schématiques (à compléter)

607000 Achats de marchandises

606400 Fournitures administrations

623000 Publicité

606100 Fournitures non stockables

707000 Ventes de marchandises

760000 Produits Financiers

218300 Matériel de bureau et informatique

